

01.1 PRESCRIPTIONS GENERALES

01.1 1 Objet

Le présent document a pour but de définir, au stade du Dossier de Consultation d'Entreprises les prestations se rapportant au lot:

GROS OEUVRE - STRUCTURE METALLIQUES

01.1 2 Définition du programme

Le présent programme concerne l'**extension d'une Cabine de Projection Salle de Cinéma** sur la Commune de MONTIGNAC pour le compte de la **Commune de MONTIGNAC (24)**.

Le projet consiste en l'extension d'une cabine de projection numérique sur l'emprise de la Salle de Cinéma dans le prolongement de celle existante.

Les travaux faisant l'objet du lot **GROS OEUVRE - STRUCTURE METALLIQUE** comprennent essentiellement les différentes prestations ci dessous

- Installation de chantier commune
- Modification embrasures porte existante IS
- Protections des zones d'interventions
- Déposes diverses (équipements matériels, arrachages toiles acoustiques, ...)
- création d'empochements bétons sur murs existants
- structure métallique support plancher collaborant avec peinture intumescente SF 2 heures
- plancher collaborant CF 2 Heures
- créations d'ouvertures et bouchements d'ouvertures
- emmarchements bétons
- ouvrages divers

01.1 3 Etudes techniques

Elles ont été réalisées par :

Le Bureau d'Etudes Techniques ARCS INGENIERIE

6, Quai Tourny
19100 BRIVE LA GAILLARDE
Tél. 05 55 86 29 95 - Fax 05 55 74 10 83
Mail. arcs-ingenierie@orange.fr <<mailto:arcs-ingenierie@orange.fr>>

La mission confiée à la maîtrise d'Oeuvre est une mission de type " Mission de Base ", comprenant les plans du Dossier de Consultation, Pièces écrites et cadre de bordereau quantitatif.

Les plans d'Exécutions Béton Armé seront à la charge de l'entreprise titulaire du présent lot.

Les modifications apportées par le Maître d'œuvre ou le bureau de contrôle à l'acceptation des plans, ne feront en aucun cas l'objet de supplément de prix par rapport au montant forfaitaire soumissionné.

Compte tenu de cette mission d'études, l'entreprise titulaire du présent lot aura à sa charge :

- L'ensemble des Plans d'exécution des Ouvrages

01.2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

01.2 1 Protection des sols existant en panneaux de contreplaqué

Protection en panneaux de contreplaqué de 10 mm doublé de film polyane avec recouvrement de 0,10 m et bandes adhésives pour protection des sols durant l'extension de la Salle de Projection et des travaux de Seconds Oeuvre
Maintenances à prévoir pendant les travaux.
Dépose et nettoyage des sols en fin des travaux

Localisation :

Protection des sols sur une bande de 1,00 m contre mur existant sur toute la largeur de la Salle de Cinéma y compris protections zone escalier

01.2 2 Mise en place de barrière étanche de protection

Mise en place barrière réglementaire étanche aux poussières doublé de film polyane avec recouvrement de 0,10 m et bandes adhésives, résistant aux chocs, protections au sol.
Aucune poussière ne sera toléré dans la Salle de Spectable, dans le cas contraire l'entrepreneur du présent lot devra assurer à la charge l'intégralité du nettoyage de la Salle et de ces équipements
L'entrepreneur du présent lot est responsable de la bonne tenue de cette barrière sur toute la durée du chantier
Dépoussiérage (sols, murs et plafonds), nettoyage de la zone en travaux et repliement des installations en fin de chantier.

Localisation :

*Barrière étanché à monter jusque sous faux plafond (hauteur moyenne 5,20 m) sur toute la largeur de la Salle
Confinement ouverture à modifier en fond de Salle à gauche de l'écran de projection*

01.2 3 Dépose / Reprise des sièges existants

Dépose des sièges existants et éléments associés conséquence des travaux à réaliser, stockage dans locaux mis à disposition par le Maître de l'ouvrage .
Repose sur emplacement existant (RDC) et nouvel emplacement (sur plancher créé) en fin de chantier
Toutes sujétions pour parfaite finitions des ouvrages.

Localisation :

Dépose des sièges existants (11 sièges), repose sur emplacement existants (8 sièges en RDC) et emplacement neuf (3 sièges étage).

01.2 4 Bouchements d'ouvertures intérieures

Dépose éléments vitrées, ouvrages divers existants, chargement et évacuation à la décharge
Travaux comprenant mise en oeuvre de matériaux, arase béton et remplissage béton coulé en place compris coffrages deux faces et liaison avec existants et toute sujétions.
Reprises d'enduits taloché dito existant

Localisation :

Bouchements de l'ensemble des ouvertures non conservés entre Bureau et Salle de Projection

01.2 5 Empochements bétons pour reprise ossature porteuse plancher collaborant

Réalisation d'empochements / sommiers béton pour reprise des appuis des poutres métalliques ci après support du plancher collaborant à créer.
Traçage, refouillement dans maçonnerie en moellons calcaire et de toutes autres natures pour coulage sommier et encastrement profils IPE, sortie et enlèvement des gravois.
Coulage du sommier en béton ou béton armé, compris coffrages et armatures. Scellement des poutres par platines et chevillages chimiques des barres d'ancrages.
Rebouchement empochements béton sur emprise poutre IPE dito sommier B.A.
Reprise des enduits dito existant

Dimensions du sommier : 0,20 x 0,60 x 0,20 m ht

Localisation :

Empochements et sommiers à créer dans murs calcaires pour ancrages profils IPE porteurs plancher collaborants

01.2 6 Ossature pour plancher collaborant

Ossature comprenant :

- poutres porteuses transversales en profils métalliques IPE 500 selon étude Structure (livrée en trois fois), assemblage sur place avec platines et contre-platines, toutes sujétions de levage et de fixations sur empochements bétons créés ci avant
 - cornières de rives fixé sur âmes profils IPE ci dessus compris toutes sujétions de fixation suivant plans structure
 - cornières de rives sur murs existants compris sujétions de fixations par scellements chimiques sur mur existant
 - toutes sujétions et équipements à une parfaite finition
- Compris mise en place de bourrelets joint en fibres de roches linéales guipées de fils silicone de type Litafeu Ø50 mm entre éléments métalliques et maçonneries existantes

Localisation :

Ossature porteuse support plancher collaborant suivant plans Structures

01.2 7 Bacs pour plancher collaborant

Fourniture et pose de bacs de plancher du type collaborant en élément en tôle nervurée galvanisée, profil Cofraplus 70 des Ets ARVAL Construction ou équivalent épaisseur 75/100ème ou équivalent, pour recevoir une dalle béton litrage à définir suivant plans structures et degré Coupe Feu du plancher.

Mise en oeuvre **sans étai** (avis technique à fournir)

Equerre périphérique pour l'obturation des nervures en tôle pliée galvanisée au droit des trémies épaisseur 20/10ième compris sujétions pour coupes, chutes, etc...

Compris mise en place de bourrelets joint en fibres de roches linéales guipées de fils silicone de type Litafeu Ø50 mm entre bacs et maçonneries existantes

Localisation :

Bacs pour plancher collaborant ci après

01.2 8 Plancher collaborant Coupe Feu 2 Heures

Plancher en béton armé (épaisseur 0,14m) **CF 2 Heures coulé** sur plancher collaborant, comprenant fournitures nécessaires : coffrages, étais, décoffrages, mise en oeuvre et vibration du béton, chevêtre etc...

Coffrages périphériques, fourniture d'armatures en acier doux du commerce ou acier Tor, compris façonnage, ligatures, cales avec cales en béton, mise en place et toutes sujétions nécessaires à un complet achèvement des travaux.

Surfaçage pour recevoir un sol collé

Localisation :

Plancher collaborant Salle de Projection Extension et partie latérale attenante

01.2 9 Peinture intumescente sur ouvrages métalliques Stabilité au feu 2 Heures

Peinture intumescente **SF 2 Heures** pour protection des ouvrages structurelles métalliques. L'entreprise devra prévoir tous les échafaudages nécessaires pour la réalisation de ces ouvrages.

Primaire pour peinture ignifuge destinées aux structure métallique de type Primafer des Ets LURIE ou techniquement équivalent. Protection anticorrosion servant de couche d'accrochage sur acier préalablement sablé.

Peinture intumescente pour structure métallique de type LURIE SF 120S des Ets LURIE ou techniquement équivalent, pour stabilité au feu 2 Heures des structures métalliques, application sur primaire définie ci avant. La quantité de produit sera fonction du temps de stabilité recherché à savoir SF 2 Heures. Application de peinture sanitiné en phase solvant du type Finifer des Ets LURIE ou équivalent peinture ignifuge destiné aux structure métallique.

Prestation comprenant toutes sujétions d'échafaudages, de protection et de mise en oeuvre

Applications à la brosse, rouleau ou pistolet et mise en oeuvre selon recommandations, fiches techniques du fabricant, PV CSTB à fournir au bureau de contrôle pour validation avant application.

Localisation :

Peinture intumescente pour stabilité au feu de la structure métallique à appliquer sur l'ensemble des fers constituant le plancher collaborant (hors bacs collaborant, ce dernier est coupe feu 2 Heures)

01.2 10 Emmarchements béton

Emmarchement en béton armé, épaisseur suivant plan B.A., compris béton, coffrage, acier
Hauteur à monter 0,30 m (2 hauteur de 0,15 m) - Profondeur 0,30 m - Largeur 1,00 m
Compris surfaçage pour recevoir directement une peinture ou un revêtement de sol souple

Localisation :

Emmarchement pour accès Bureau depuis Salle de Projection (1 ensemble)

01.2 11 Elargissement ouverture dans mur en pierre Dimension 1,02 x 2,10 m ht (en tableau)

Modification d'ouvertures (élargissement) dans murs épais en moellons de grés calcaire vieux existants comprenant :

- dépose porte et huisseries existante, chargement et évacuation en décharge publique agréée
- traçage, découpe des embrasures existante, refouillement si nécessaire dans maçonnerie en moellons calcaire et de toutes autres natures
- reprise des jambages si nécessaire, dressage des tableaux, liaisons à l'existant
- dressage parfait des tableaux intérieurs, cet élément sera réceptionné par le Bureau de Contrôle, Architecte et titulaires des lots Menuiseries intérieures et Seconds Oeuvre avant pose des portes et revêtements.
- reprise des seuils de passage en béton au droit du dallage, traitement particulier pour passage pour personnes à mobilité réduite, (franchissement du seuil inférieur à 2cm)

Localisation :

Elargissement ouverture existante pour création Issue de Secours 1UP en fond de Salle (à gauche de l'écran de projection)

01.2 12 Création / Modification d'ouverture dans mur en pierre pour porte Dimension 0,93 x 1,90 m ht (en tableau)

Création d'ouverture dans murs épais en moellons de grés calcaire vieux existants comprenant :

- traçage, refouillement dans maçonnerie en moellons calcaire et de toutes autres natures , étalement, chargement et évacuation des gravois non conservés
- reprise en sous oeuvre par fourniture et mise en oeuvre de béton, coffrage et armatures pour linteaux, jambages, dressage des tableaux, liaisons à l'existant
- remplissages des parties réduites (emprise baie existante) comprenant mise en oeuvre de matériaux, arase béton et remplissage béton coulé en place compris coffrages deux faces et liaison avec existants et toute sujétions.
- dressage parfait des tableaux intérieurs, cet élément sera réceptionné par le Bureau de Contrôle, Architecte et titulaire du lot Menuiseries intérieures avant pose des portes. Reprises d'enduits taloché dito existant
- reprise des seuils de passage en béton au droit du plancher existant.
- travaux dans l'encombrement des étais

Localisation :

Création d'ouverture sur mur de refend intérieur pour porte de 0,83 x 1,83 m ht de vantail entre Bureau et Salle de Projection Extension

01.2 13 Création d'ouverture dans mur en pierre pour châssis de désenfumage Dimension 1,70 x 1,10 m ht (en tableau)

Créations d'ouvertures dans murs épais en moellons de grés calcaire vieux existants comprenant :

- toutes sujétions d'échafaudages, sécurité et autres
- traçage, refouillement dans maçonnerie en moellons calcaire et de toutes autres natures , étalement, chargement et évacuation des gravois non conservés
- reprise en sous oeuvre par fourniture et mise en oeuvre de béton, coffrage et armatures pour linteaux, jambages, dressage des tableaux, liaisons à l'existant
- dressage parfait des tableaux intérieurs, cet élément sera réceptionné par le Bureau de Contrôle, Architecte et titulaire du lot Menuiseries intérieures avant pose des portes.
- création appuis de baies en béton moulé.
- enduits monocouches en tableaux et imposte, teinte aux hoix du maître d'oeuvre
- travaux dans l'encombrement des étais

Localisation :

Création d'ouverture dans mur en pierre en façade latérale pour création châssis de désenfumage de dim. 1,60 x 1,00 m ht

01.3 NOTES IMPORTANTES

01.3 1 Les quantités mentionnées dans le DPGF sont données à titre indicatif. Avant signature du marché, l'entreprise retenue devra avoir procédé à la vérification des quantités figurant au présent document, tenu compte des modifications éventuelles opérées au stade des négociations, le devis quantitatif - estimatif définitif, éventuellement rectifié, établi ainsi sous l'entière responsabilité de l'entreprise, devra correspondre au montant global forfaitaire figurant au marché.

En cas de désaccord sur les quantités proposées par la maîtrise d'œuvre, l'entrepreneur ne modifiera pas le DPGF joint, mais fournira en complément son propre DPGF avec explications

Il est rappelé que les quantités établies par l'équipe d'ingénierie ou Maître d'œuvre n'engagent pas sa responsabilité (circulaire du 9 mars 1982) vis à-vis des entreprises (ou envers le Maître de l'Ouvrage) et ne sont données qu'à titre indicatif. Si l'entreprise considère ces quantités comme base de l'établissement de ses prix, elle engage sa responsabilité.

Les références et marques mentionnées au C.C.T.P. sont données à titre indicatif, permettant de préciser le niveau de qualité exigée. L'entrepreneur pourra quelque soit la prestation, proposer des marques ou références équivalentes

Tous les postes doivent être renseignés sous peine du rejet de l'offre.

01.3 2 Les descriptions de travaux indiquées au présent lot ne sont pas limitatives. L'entreprise comprendra dans son offre globale et forfaitaire, tous les travaux nécessaires, à une exécution complète et un achèvement parfait des ouvrages, et ne peut se prévaloir d'une omission quelconque dans le Devis descriptif.

01.3 3 Les travaux seront conduits selon les meilleures règles de l'Art.
Les entreprises sont responsables de leurs travaux, sont soumises à la garantie décennale et devront effectuer à leurs frais, sans délai, toutes réfections ou réparations de malfaçons constatées.

01.3 4 Les raccordements entre corps d'état, devront être parfaitement exécutés

01.3 5 L'entreprise, après une visite détaillée sur place, devra chiffrer tous travaux qu'elle estime nécessaires à un complet et parfait achèvement des ouvrages, sachant qu'aucun supplément ne sera accordé pour quelque motif que ce soit.